

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS
Vendredi 10 juillet 2020
A la salle des fêtes de Dommartin-les-Remiremont .

COMPTE-RENDU

L'an 2020, le 10 Juillet à 20 h trente, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN les REMIREMONT s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu désigné après le confinement par mesures sanitaires pour respecter la distanciation sociale, sous la Présidence de Madame Catherine LOUIS, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 7 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 7 juillet 2020.

Présents : Mme LOUIS Catherine, M. MANSOURI Jean, Mme MAISON Annette, M. DERVAUX Bruno, Mme SIMON Marie Odile, M. Christophe GRAVIER, Mme Tiffany DE SANTA, M. Régis MOREAU, Mme Stéphanie PREVOT, M. Antoine CLAUDEL, Mme Mireille RIEFFENSTAHL, M. Alain MANGEL, Mme Virginié AUBRY, M. Remi LACROIX .

Excusés : Mme Sandra THIERRY qui donne pouvoir à M. Antoine CLAUDEL
Mme Fanny L'HUILLIER qui donne pouvoir à M. Rémi LACROIX
M. Jérôme MILLOTTE qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
M Laurent FRANCOIS qui donne pouvoir à M. Bruno DERVAUX

Absente : Mme Vanessa GRANDEMANGE

A été nommée secrétaire : Mme Annette MAISON

Madame Le Maire demande si des observations sur le compte rendu de la réunion précédente et sur l'ordre du jour sont à formuler dans le procès verbal du jour . Aucune objection n'est signalée .

Le procès verbal de la séance du 11 juin 2020 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadr'e des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

• **Droit de préemption urbain** :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un terrain sis « Les Tilles » appartenant à Mr Bernard CAYRE
- Un immeuble sis « 81 rue de Xonvillers » appartenant à Mr Camille PARMENTIER
- Un immeuble sis « 618 rue du Cuchot » appartenant à Mme et Mr KOSTIC Branko
- Un immeuble sis « 250 rue des Tilles » appartenant à Mr VILLAUME Stéphane
- Un appartement sis « 446-3 rue de la Poirie » appartenant à Mr CERF Christian
- Un immeuble sis « 1145 rue de la Poirie » appartenant à Mme et Mr HOLLARD Jean-Paul

1) Délibérations

• **Libertés publiques**

Vote des délégués pour les sénatoriales

Madame le Maire informe l'assistance que cette réunion consiste à désigner les grands électeurs qui formeront le Collège Electoral des Sénatoriales.

Le Conseil Municipal doit désigner 5 titulaires et 3 suppléants en respectant la parité :

Les 5 élus titulaires sont :

M. Régis MOREAU- Mme Annette MAISON – M. Jean MANSOURI – Mme Tiffany DE SANTA – M. Bruno DERVAUX

Les 3 suppléants sont : M. Alain MANGEL – Mme Virginie AUBRY – M. Antoine CLAUDEL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces 5 titulaires et ces 3 suppléants pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 Septembre 2020 à Epinal.

Transfert des pouvoirs de police spéciaux

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert des pouvoirs de police spéciaux au Président de la CCPVM.

Après concertation, Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas transférer les pouvoirs de police spéciaux au Président de la CCPVM

Création d'un poste de conseiller délégué et détermination de l'indemnité

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste de Conseiller Délégué spécifique à l'informatique et de lui verser une indemnité de 117 euros brute mensuelle dans la limite de l'enveloppe prévue à cet effet.

Après examen, le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste de Conseiller Délégué spécifique à l'informatique et de lui octroyer une indemnité brute mensuelle de 117 euros.

Vote du délégué au SMIC

Le Conseil Municipal doit nommer un délégué au SMIC. Monsieur Rémi LACROIX se porte candidat.

Le Conseil Municipal DECIDE de nomme Monsieur Rémi LACROIX, délégué au S.M.I.C.

• **Domaine et Patrimoine**

Vente de parcelles

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur des ventes de parcelles à des administrés, conformément aux propositions de la Commission Urbanisme.

- **Section C lieu dit la Bruche n°1311 - cession** d'une bande de terrain qui jouxte la propriété de Madame Jacquot Perrin

Madame le Maire expose la demande de Madame JACQUOT PERRIN .

Après réflexion et l'intervention de Monsieur Christophe GRAVIER, les membres du Conseil Municipal DECIDENT à l'unanimité de céder à 1 euro cette bande de terrain qui jouxte la propriété des demandeurs et le terrain communal et les frais à charge de l'acquéreur

- **Section AD 307** (en face de l'école maternelle) vente d'une bande de 5m X 25 m de long à Monsieur Vinel
Madame le Maire soumet aux votes la vente d'une bande de terrain pour desservir la propriété des époux VINEL et rendre possible une future construction.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la vente de cette bande de terrain au prix de 10 euros le m2 et les frais à la charge de l'acquéreur (géomètre et enregistrement de l'acte)

Location d'un local commercial

Le bail de la SARL Perry arrive à échéance, aussi il est nécessaire de faire un bail commercial le renouvellement du bail précaire n'est plus possible .

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'établir un bail commercial et un loyer mensuel de 150 euros.

2) Informations

Affaires scolaires : point sur les conseils d'écoles

Intervention de Madame Annette MAISON

Ecole élémentaire le 23/06/2020

L'enseignement à distance qui a dû être mis en place le 13 mars suite à l'annonce faite par l'Etat de confinement du pays a été évoqué et chaque enseignant a fait de son mieux dans l'intérêt des enfants. Cet enseignement a bien fonctionné et la Commune les remercie chaleureusement.

Durant la période de déconfinement et jusqu'au dernier jour de classe avant les vacances scolaires, la Commune a mis à disposition le personnel pour l'encadrement et la désinfection imposée par le protocole sanitaire. Merci également à tous les personnels qui ont travaillé dans des conditions difficiles.

Effectifs prévus pour la rentrée 2020 :

CP	28
CE1	21
CE2	25
CM1	29
CM2	17

soit un total de 120 enfants

Ecole Maternelle le 03 Juillet 2020

Rentrée prévisionnelle 2020 :

TPS	7
PS	24
MS	15
GS	23

soit un total de 69 enfants

Conseil Municipal des enfants

Intervention de Monsieur Régis MOREAU :

Une réunion du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée le vendredi 19 juin 2020, afin de déterminer le programme des activités de la rentrée prochaine jusqu'à décembre 2020 :

- Visite du Conseil Départemental
- Elections partielles des CM1
- Election du Président et du Vice-Président
- Fabrication des décors de Noël
- Sélection des maisons illuminées.

Points travaux

-

Madame le Maire expose les travaux en cours :

- l'Espace Culturel et la réception des travaux intérieurs qui aura lieu très prochainement
- Les travaux de voirie 2019 – travaux d'avancement -
- Les travaux de voirie 2020 et les programmes retenus par la Commission d'urbanisme .

Date du prochain CM : fixation d'une nouvelle date au 24 septembre 2020.

La séance est close à 22 heures.

Mme Annette MAISON , Secrétaire